



Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session Deuxième Commission

Point 59 a) de l'ordre du jour

Formation et recherche : Université des Nations Unies

Allemagne, Belgique, Ghana, Islande, Japon, Jordanie et Malaisie : projet de résolution

Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses précédentes résolutions sur l'Université des Nations Unies, notamment la résolution 59/253 du 22 décembre 2004,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies, présenté par le recteur de l'Université le 16 novembre 2004¹,

1. *Exprime sa gratitude* à l'Université des Nations Unies et à ses centres et programmes de recherche et de formation pour les efforts continuels qu'ils déploient en vue de produire et de partager des savoirs afin de faire face aux problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité, tels qu'énoncés dans la Charte de l'Université, et prie l'Université d'intensifier ces efforts;

2. *Remercie vivement* le Japon et les autres pays hôtes de l'Université et de ses centres et programmes de recherche et de formation, ainsi que les entités publiques et privées pour leurs contributions financières, intellectuelles et autres qu'ils ont apportées pour les travaux de l'Université;

3. *Encourage* l'Université à intensifier sa communication et son dialogue avec les États Membres, y compris, en particulier, ses pays hôtes, et les réseaux éducatifs à accroître leur sensibilisation à son travail et la compréhension de celui-ci, ce qui est essentiel pour accroître la pertinence de l'Université et l'efficacité de son action d'information, et note avec satisfaction à ce propos le niveau accru de communication et de coopération entre l'Université et les Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat de l'Organisation des

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 31 (A/61/31).



Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les entités de la société civile à New York, et demande que ces activités soient poursuivies et renforcées;

4. *Prend note avec une satisfaction particulière* de l'appui que l'Université apporte aux chercheurs des pays en développement et des pays en transition, en particulier aux jeunes chercheurs, en développant la recherche, les capacités et les réseaux, apprécie grandement les efforts déployés par l'Université et ses centres et programmes de recherche et de formation pour élargir les réseaux de coopération des institutions, des associations universitaires et des chercheurs individuels dans le monde entier et pour élaborer des programmes interdisciplinaires originaux qui donnent des résultats concrets, et encourage l'Université à intensifier encore ces efforts;

5. *Accueille avec satisfaction* la diversification des sources budgétaires de l'Université et encourage la communauté internationale à verser des contributions volontaires afin d'assurer une base de financement saine pour les activités de l'Université;

6. *Note avec intérêt* la signature de l'accord portant création d'un nouveau centre de recherche et de formation, l'Institut international de l'Université des Nations Unies pour la santé mondiale, à Kuala Lumpur, et encourage l'Université à poursuivre ses efforts visant à élargir et à renforcer son réseau de centres et programmes de recherche et de formation en vue de satisfaire les besoins des pays en développement;

7. *Prie* le Secrétaire général de continuer à encourager d'autres entités du système des Nations Unies à utiliser plus pleinement la capacité de l'Université de mobiliser un réseau mondial de chercheurs pour aider l'Organisation des Nations Unies, au moyen de programmes de développement de la recherche et des capacités, à résoudre les problèmes mondiaux pressants;

8. *Prie* l'Université de redoubler d'efforts pour identifier les domaines critiques dans lesquels les organismes des Nations Unies ont le plus besoin de recherches et d'effectuer des recherches qui produisent des résultats effectifs contribuant à l'élaboration de politiques dans le système des Nations Unies, et encourage l'Université à diffuser les résultats de ses recherches plus largement et de les mettre à disposition sous une forme facilement accessible;

9. *Apprécie* les efforts déployés par l'Université pour rationaliser et améliorer la gestion administrative à son siège au Japon, demande que ces mesures de réforme soient poursuivies pour accroître l'efficacité et le rapport coût-efficacité des opérations de l'Université, et apprécie aussi les nouveaux efforts faits par l'Université pour mettre en œuvre ses projets avec efficacité et économie afin de maximiser les ressources limitées mises à sa disposition;

10. *Prend note* de la pleine intégration des activités de l'Institut des nouvelles technologies de l'Université des Nations Unies à l'Institut de recherche économique de Maastricht en matière d'innovation et de technologie, de l'Université de Maastricht, et du nouveau nom qui a été donné à l'Institut, Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie;

11. *Prend note*, en particulier, des progrès faits par l'Université pour ce qui est d'établir des liens de coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU concernant le Centre virtuel d'enseignement sur les ressources en eau et avec le Département des affaires politiques concernant les recherches menées par l'Institut de recherche et de formation sur les études comparatives de l'intégration régionale de l'Université des Nations Unies;

12. *Prend note avec appréciation* des contributions de l'Université à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005 et au Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005;

13. *Prend note également* de l'évaluation externe prévue de l'Université après sa trentième année de fonctionnement, dans le cadre de ses procédures d'assurance de la qualité, et demande que l'évaluation, qui doit commencer au début de 2007, soit entreprise pour examiner de façon approfondie comment et dans quelle mesure l'Université, en menant ses activités, s'est acquittée de sa mission originelle et qu'elle serve pour renforcer le rôle de l'Université en tant que centre de réflexion pour le système des Nations Unies;

14. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session la question subsidiaire intitulée « Université des Nations Unies ».
